

COMMUNIQUE

Contre la résorption de la précarité, la lésine gouvernementale

La loi du 12 mars 2012, destinée à réduire la précarité dans les trois Fonctions Publiques, a été, en amont du vote définitif, très amendée, et bien, par le Sénat passé à « gauche », et, lors de la seconde lecture à l'Assemblée Nationale, votée à l'unanimité moins une voix, celle du député suppléant du ministre qui présentait le projet. **C'est donc toute la représentation nationale qui a voulu cette loi** quand le règne de Sarkozy touchait à sa fin.

Le nez chaussé de lunettes idéologiques (C'est une loi de Sarko, dit-on en haut lieu), ou simplement par débilité politique profonde, les nouveaux dirigeants profitent de l'application de la loi non pas pour résorber la précarité dans la fonction publique mais au contraire pour la prolonger afin de gagner trois sous sur le dos des précaires.

Un précaire titularisé coûte certes un peu plus cher qu'un précaire de base, mais moins cher qu'un nouveau recruté. Donc l'opération a consisté à organiser des concours réservés susceptibles de permettre, sur les secteurs ultra déficitaires, de titulariser les personnels précaires de ces secteurs **afin d'afficher ces titularisations comme de nouveaux recrutements** : un mensonge au coût le plus bas possible ! Les autres, de toute façon eux aussi sur des secteurs déficitaires, ont été blackboulés d'office, en dépit de réelles compétences et souvent de nombreuses années de service mal payé dans la fonction publique.

Cet objectif de détournement de la loi mené par les ministères concernés se révèle dans l'organisation même des concours réservés. D'abord, la hiérarchie de certains des personnels éligibles à ces concours, en général dans les catégories B et C, n'a même pas pris la peine de les informer de cette possibilité de titularisation. Dans d'autres cas, cette même hiérarchie a dissuadé des candidats de se présenter. Enfin, les jurys, souvent non-conformes, ont fait connaître les résultats définitifs bien avant la date prévue ; ce qui témoigne que, dès avant les épreuves, le type de résultats attendus était prédéterminé.

Tout cela n'est pas flatteur pour l'encadrement supérieur de l'administration ni pour les cabinets ministériels : saboter la loi pour que cela coûte le moins cher possible tout en faisant de l'affichage de pseudo recrutements !

Il y a gros à parier que les DGRH des ministères ont joué un rôle déterminant dans l'invention et la mise en œuvre de cette turpitude.

Le SNCA e.i.L. Convergence exprime d'abord son mépris à l'égard de ceux qui, soi-disant au service de la Nation, leurrent les citoyens et flouent les travailleurs.

Même s'il ne peut faire confiance à ceux qui ont mis au point cette mascarade qui pénalise ceux que la loi est censée protéger et qui discrédite la loi elle-même, le SNCA e.i.L. Convergence exige que **ces gens-là appliquent désormais la loi de résorption de la précarité dans sa lettre et son esprit, au lieu de frauder avec elle.**

Le SNCA e.i.L. Convergence considère par ailleurs que les dirigeants du pays, obsédés par leur servilité à l'égard des marchés financiers, non seulement nuisent à la lutte contre la précarité dans le travail, et cela dans tous les secteurs de l'activité économique, mais entravent aussi la sortie de la récession.

Paris, le 6 juin 2013